

## VILLE DE RIXHEIM

# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance ordinaire du 11 décembre 2025  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le onze décembre de l'an deux mille vingt-cinq)**

**sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire**

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH et Sébastien BURGY

**Excusés (13) :**

M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCH)  
M. Christophe EHRET (procuration à Mme MEYER)  
M. Adriano MARCUZ  
Mme Raphaël SPADARO  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bérengère MICODI  
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGY)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

**Point 5 de l'ordre du jour**

**Engagement des dépenses d'investissement avant le cote du budget**

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

**En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

**L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.**

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Pour ce qui concerne RIXHEIM, dont le budget primitif devrait être soumis au vote du conseil municipal fin mars, il pourrait s'avérer utile d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement nouvelles pour être en mesure de les engager sans attendre le vote du budget. C'est notamment le cas de dépenses qui pourraient revêtir un caractère d'urgence.

Calcul du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent :

1°) crédits inscrits au budget 2025, nets des restes à réaliser, au chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 625.500 €

2°) crédits inscrits au budget 2025, nets des restes à réaliser au chapitre 23 (immobilisations en cours) : 5.858.209 €

Quart de ces crédits : 1.620.927 euros.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements nouvelles suivantes, avant le vote du budget :

fonction	nature	intitulé	montant
90020 administration générale	2188	Equipements pour les services techniques	20.000 €
90020 administration générale	2313 constructions	Travaux sur les systèmes de chauffage, étanchéité	50.000 €
90338 autres activités pour les jeunes	2313 constructions	Travaux sur les systèmes de chauffage, étanchéité	50.000 €

90321 salles de sports, gymnases	2313 constructions	Travaux sur les systèmes de chauffage, étanchéité	50.000 €
90211 écoles maternelles	2313 constructions	Travaux sur les systèmes de chauffage, étanchéité	50.000 €
90212 écoles élémentaires	2313 constructions	Travaux sur les systèmes de chauffage, étanchéité	50.000 €
90211 écoles maternelles	21841 matériel de bureau et mobilier scolaire	Matériel et mobilier scolaire	10.000 €
90212 écoles élémentaires	21841 matériel de bureau et mobilier scolaire	Matériel et mobilier scolaire	10.000 €
90845 voirie communale	2151 réseaux de voirie	Reprise urgente sur la voirie communale	50.000 €
90845 voirie communale	2152 installations de voirie	Reprise urgente sur les installations de voirie	50.000 €
90845 voirie communale	2153 réseaux divers	Interventions urgentes sur les réseaux	50.000 €
TOTAL			440.000 €

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

#### Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 17 DEC. 2025